COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/45-PR Avril 2024

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex

Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur

auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: Demande d'informations à l'étape 3 sur les Directives pour le suivi de la pureté et

de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères

apparentées pendant un stockage prolongé

DATE LIMITE: 5 mai 2024

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/PR 24/55/61.

DEMANDE D'INFORMATIONS

- 2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à examiner les directives proposées telles qu'elles figurent à l'annexe I du document CX/PR 24/55/6 comme suit:
 - i. formuler des observations d'ordre général et spécifiques sur le document (dans son ensemble et dans les différentes sections), y compris sur son état de préparation en vue d'un avancement dans la procédure par étapes, et
 - ii. identifier les questions clés ou les sections qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi ou un développement afin de progresser dans la finalisation des directives proposées.
- 3. L'annexe I est chargée sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): https://ocs.codexalimentarius.org/. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 5 à 9.
- 4. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de faciliter l'examen des directives proposées lors de la prochaine réunion du CCPR.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

- 5. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
- 6. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
- 7. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)³.
- 8. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex⁴.
- 9. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

¹ https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=55

² http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/

https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/